

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Rapport 2018 Développement Durable



Dans le cadre du décret d'application
de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010
portant engagement national pour
l'environnement



Sommaire

Des outils de pilotage en faveur de la transition	4
Un territoire moteur et exemplaire	6
Photovoltaïque : la COR impulse la dynamique	7
Méthanisation et autres actions	8
L'émergence de projets en énergies renouvelables thermiques	9
Un territoire au soutien de ses pôlarités	10
Un territoire solidaire	12
Un développement responsable	14
Prendre soin de son environnement et de ses ressources	16
Des pratiques éco-responsables	18
Conclusion	19



À la COR, le développement durable n'est pas une posture, c'est un engagement.

Il se traduit notamment par une action massive et résolue vers la transition énergétique, visant à la fois la réduction des émissions de gaz à effets de serre, et la production d'énergies renouvelables décarbonées.

La France a pris l'initiative de la conférence de Paris où fut signé, le 22 avril 2016, le premier accord universel sur le climat/réchauffement climatique.

L'engagement de la COR en matière de développement durable consiste à nous inscrire dans le cadre et les objectifs de cet accord, et à participer activement à sa mise en œuvre.

La rénovation thermique de l'habitat est le volet le plus puissant de notre action, visant à la fois la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) et la limitation de nos consommations énergétiques : l'objectif de la rénovation thermique de 1.000 logements sur le territoire de la COR devrait être atteint à la fin du mandat.

Nos actions en faveur du développement de nouveaux modes de mobilité y contribuent également : parc de véhicules électriques,

stations de recharge, investissements aux abords de gares, autopartage et covoiturage...

Notre ambitieux programme de développement de la production d'électricité photovoltaïque (une trentaine d'installations prévues d'ici la fin du mandat), doublé d'un soutien actif aux projets éoliens et de production de biogaz, doit nous permettre de répondre à l'objectif que nous nous sommes fixés dans « l'ambition TEPos (territoire à énergie positive) 2050 », visant l'autosuffisance énergétique de notre territoire, et dans la mise en œuvre de notre PCAET (plan climat air-énergie territorial).



Michel Mercier

Ancien Ministre,

Président de la Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

« La politique menée par la COR depuis 2014 montre toute son efficacité et en 2018, de nombreuses avancées ont été enregistrées. En matière d'habitat, la barre des 650 rénovations énergétiques a été franchie. Ce sont un peu plus de 12 millions d'euros de travaux qui ont été générés grâce aux aides apportées par l'Etat et la COR. Depuis fin 2018, la Région Auvergne Rhône-Alpes applique également un bonus pour certains types de travaux de rénovation énergétique.

Les communes se sont lancées dans des rénovations de bâtiments et de centres-bourgs. Les aides correspondantes fléchées sur les fonds Croissance verte seront toutes distribuées à l'horizon du mois de juin 2019.

Le contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'Ademe en 2016 a permis à de nombreux projets, notamment de réseaux de chaleur, d'émerger en 2018 : à Valsonne, Claveisolles et Ronno.

Le PCAET de la COR a été finalisé en 2018. La réalisation du plan d'actions correspondant débutera en 2019 après validation des services de l'État.

Dans le domaine des énergies renouvelables, EDF EN, qui porte un projet éolien depuis sept ans, a obtenu un permis de construire pour l'installation de quatre éoliennes sur les hauteurs de Valsonne.

Ce projet, soutenu par la COR, n'a pas fait l'objet de recours et ces éoliennes devraient tourner à l'horizon du printemps 2020.

La COR a lancé son programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics. 15 sites sont équipés dans 12 communes pour une production prévisionnelle de 300kW crête.

Sous l'impulsion de la COR, une association citoyenne est née en 2018 et compte aujourd'hui une trentaine de membres. Corasol,

c'est son nom, a l'ambition d'équiper des toits privés (habitations, usines....) de panneaux photovoltaïques.

Les études se poursuivent pour notre projet d'unité de méthanisation territoriale avec l'objectif de production et d'injection de gaz dans le réseau.



La mobilité est un sujet complexe sur notre territoire. L'auto-partage se développe mais la pratique du covoiturage doit encore progresser. La COR continue cependant ses efforts en matière de mobilité avec l'installation d'un parc de vélos à assistance électrique en gare de Tarare et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en gare de Tarare et au Lac des Sapins. Un véhicule électrique est également mis en location en gare de Tarare à destination du public.

La gestion de la collecte des déchets et de la collecte sélective a évolué en 2018 en passant à la collecte latérale. Les nouveaux bacs associés vont permettre d'optimiser les circuits de ramassage.

La COR poursuit donc ses efforts de façon transversale en matière de développement durable dans le cadre de la deuxième génération TEPos et du PCAET. »

Jean-Pierre GOUDARD

Vice-Président de la Communauté d'agglomération de
l'Ouest Rhodanien au Développement
Durable et Programmes Européens

Des outils de pilotage en faveur de la transition énergétique et climatique



UNE NOUVELLE CONVENTION TEPOS

La COR s'est fixée comme objectif de diviser par deux les consommations énergétiques du territoire d'ici 2050, et de les couvrir intégralement par des énergies renouvelables produites localement. Cette stratégie à long terme impacte l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, économie, environnement...) qui s'adaptent progressivement aux nouveaux impératifs de la transition énergétique.

L'ambition TEPos, Territoire à Énergie Positive, a permis d'obtenir des financements décisifs pour amorcer une dynamique de transition et initier de nombreuses actions de maîtrise énergétique (plateforme de l'habitat, Conseiller Énergie Partagé etc.) et de développement des énergies renouvelables.

En 2018, le plan d'actions TEPos a été intégralement refondu dans le Plan Climat Air Énergie Territorial de la COR, qui se substitue en tant que programme mais n'affaiblit pas la marque "TEPos" qui fait dorénavant parti des référentiels du territoire.

À ce titre, la COR bénéficie d'une nouvelle convention TEPos 2017-2019. Elle se concentre particulièrement sur la recherche de déclinaisons opérationnelles et de cohérence entre l'ambition énergétique de la COR et sa stratégie d'aménagement du territoire (réseaux, urbanisation, implantation des projets de développement des énergies renouvelables...). C'est pour conduire ces réflexions que la COR a engagé en 2018 une démarche exploratoire animée par le Cerema.

DU PROJET DE TERRITOIRE À LA DÉMARCHE CEREMA

Prenant la suite de la démarche "Vers un projet de territoire" lancée en 2017, cette nouvelle réflexion visant l'aménagement d'un territoire en transition énergétique a été rythmée par quatre ateliers thématiques organisés entre mai et juin 2018. Partenaires et élus communautaires ont pris part à ces ateliers et ont participé à la rédaction des éléments programmatiques lors d'un atelier d'écriture organisé en septembre 2018.

La démarche s'est achevée par une présentation en bureau communautaire le 15 novembre 2018. La révision du SCoT Beaujolais permettra de valoriser rapidement tout ce travail afin de conforter les ambitions d'un territoire qui ne veut pas manquer le virage de la transition énergétique !

Par ailleurs, l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône Alpes, partenaires historiques du label régional TEPos, continuent à soutenir cette ambition.



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Après avoir réalisé un diagnostic préalable à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial en 2017, la COR s'est employée en 2018 à établir sa stratégie et un plan d'actions 2018-2024.

Les ateliers participatifs Destination TEPos organisés le 7 février 2018 ont permis d'imaginer collectivement la trajectoire TEPos à l'horizon 2050, au regard du potentiel de la COR en matière de production d'énergies renouvelables et de maîtrise des consommations énergétiques.

La stratégie validée en conseil communautaire du 6 décembre 2018 n'est pas tellement éloignée de ces propositions et conforte l'ambition TEPos du territoire.

Des objectifs concrets d'ici 2030



Réduction de **20 %**
des consommations
énergétiques



Production d'énergies renouvelables
pour couvrir **28 %** des
consommations



Réduction de **22%**
des émissions de gaz à effet
de serre.

Le PCAET accorde aussi une place importante à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des pollutions atmosphériques.

La saisine des autorités compétentes pour avis et la consultation du public sont les dernières étapes pour une adoption définitive du PCAET dont la mise en œuvre est d'ores et déjà en cours.

LE PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER découle d'une histoire écrite à plusieurs intercommunalités convaincues par le défi de la transition énergétique et par la nécessité d'innover pour rester un territoire rural vivant et dynamique.

Le programme LEADER 2014-2020 reste un programme « Beaujolais Vert » qui comprend la COR ainsi que les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Beaujolais.

Etant donné les ambitions du territoire, c'est tout naturellement que ce programme européen s'est positionné sur les enjeux régionaux de changement de pratiques, de préservation et valorisation des ressources et d'adaptation au changement climatique.

Le programme LEADER est donc un outil particulièrement pertinent pour accompagner des initiatives locales en faveur du développement durable en Beaujolais Vert.

Malgré les difficultés nationales de mise en œuvre de ce programme européen, le Groupement d'Action Locale du Beaujolais Vert peut se féliciter d'une mise en œuvre dynamique puisqu'au 31 décembre 2018, l'enveloppe est d'ores et déjà fléchée sur une cinquantaine de dossiers représentant 47 % de l'enveloppe.



Un territoire moteur et exemplaire qui porte des projets ambitieux

L'ENGAGEMENT DE LA COR DANS LA RÉNOVATION GLOBALE DE SES BÂTIMENTS

La COR a été retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet AMI vise à accompagner les collectivités dans la rénovation globale de bâtiments ciblés en fonction de leur utilisation et leur niveau d'économie potentielle.

Cinq bâtiments ont été retenus pour bénéficier de cette étude : les centres nautiques de Cours et de Tarare, la ferme Jean Recorbet, l'Écomusée et le siège de la COR.

Le groupement de bureaux d'études ALTEREA/ESPELIA a été recruté le 5 juin 2018. Les cinq bâtiments ont été audités et trois scénarios d'amélioration énergétique établis pour chaque bâtiment. Cette étude est cofinancée à hauteur de 50 % par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts. Le comité de pilotage s'est réuni le 28 novembre 2018 pour retenir un scénario par bâtiment.

Ces scénarios d'amélioration énergétique

permettent de viser des diminutions d'énergie finales de - 27 % à - 49 % selon les bâtiments et des diminutions d'émissions de gaz à effet de serre de - 29 % à - 91 %.

Ces diminutions pourront être obtenues grâce à l'amélioration de l'isolation des bâtiments, l'optimisation des systèmes de ventilation ainsi qu'avec l'utilisation d'énergies renouvelables : chaufferies bois, pompe à chaleur sur réseaux d'eaux usées et production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires thermiques.

La seconde partie de l'étude, lancée en fin d'année 2018, vise à étudier les différents montages juridiques et financiers afin de proposer le plus adapté à chaque bâtiment et permettant la concrétisation des travaux entre 2019 et 2020.

Accompagnement des communes : six communes ont bénéficié en 2018 d'un accompagnement technique et financier afin de rénover et construire des bâtiments publics performants et exemplaires.

PRISE DE COMPÉTENCE EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

» **Études de sites** : La COR a réalisé gratuitement, pour des entreprises et communes de son territoire, des études de développement d'un projet photovoltaïque.

L'objectif : construire un portefeuille de projets viables pour les réaliser ensuite.

- **18** communes et **22** entreprises partenaires
- **240** sites proposés
- **150** études d'opportunités réalisées
- **65** études de faisabilités effectuées

Suite à ces études, une première phase de chantiers, réalisée par la COR, a débuté fin 2018 et s'est achevée en février 2019.



RÉSEAUX DE CHALEUR

La COR a lancé plusieurs installations de réseaux de chaleur bois au sein de ses communes. Pour l'instant, trois communes ont été choisies : Thizy les Bourgs, Cours et Claveisolles. De par leurs programmes de revitalisation centre-bourg, elles souhaitent diminuer leurs consommations et leur impact énergétique. La COR veut utiliser le bois pour alimenter les réseaux de chaleur et valoriser ses ressources. Par l'accompagnement du Massif Central dans ses projets, la COR projette de valoriser et de promouvoir la filière bois dans l'utilisation d'énergies renouvelables.



1 667 m²
de panneaux solaires
installés

15 installations > dans 12 communes

Une deuxième phase d'études a été lancée dans la foulée afin de faire émerger de nouveaux projets.

Photovoltaïque : la COR impulse la dynamique

ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Grâce à d'importants moyens mis en oeuvre, la COR s'est fortement engagée en 2018 dans le développement de l'énergie photovoltaïque.

» Lancement du cadastre solaire en juin 2018, qui permet à tous de consulter en quelques clics le potentiel solaire de sa toiture et d'engager les premières démarches.



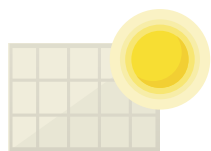
fin juin >> fin décembre 2018

Près de 1.500
visites sur le site

» Créée sous l'impulsion de la COR en avril 2018, l'association citoyenne Corasol est née et doit participer à faire émerger de nouveaux projets et créer une société citoyenne locale de production d'énergie photovoltaïque afin d'investir et d'accompagner ces projets. Cela peut ainsi permettre à des projets à fort potentiel d'aboutir, même dans le cas où les propriétaires n'auraient pas les capacités d'investissement nécessaires.

» La COR a également financé un travail réalisé par la Chambre d'agriculture du Rhône afin d'identifier le potentiel et accompagner le développement du photovoltaïque dans le domaine de l'agriculture.

Après avoir permis l'analyse de 120 bâtiments agricoles, cette action est en cours de finalisation et a permis de repérer un potentiel de 23 sites agricoles viables. Une commande groupée de centrale est en cours d'organisation.



Puissance potentielle
maximum cumulée
5 897 kWc



» La COR a installé des panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux. Des contrats d'occupation temporaire ont été passés avec les communes concernées pour cette mise à disposition de leur toiture durant 25 ans.

Méthanisation et autres actions



En 2018, la COR s'est penchée sur le sujet des réseaux de gaz et d'électricité qui appartiennent aux communes, en travaillant sur les impacts et besoins que génèrent les énergies renouvelables sur ces réseaux. Il s'agit de garantir une bonne qualité d'alimentation en énergie des habitants de la COR, mais également d'anticiper les besoins d'évolution des réseaux pour permettre l'injection des énergies renouvelables à coûts maîtrisés.

MÉTHANISATION : UN PROJET D'ENVERGURE TERRITORIALE

Depuis le printemps 2018, la COR a lancé la dernière phase de développement d'une unité de méthanisation sur son territoire, avant investissement : terrains d'implantation, plan de financement, concertation, étude environnementale, études d'impacts, aménagement du site, consultation constructeurs, plan d'épandage, contrat....



- › **Gisement** : 21 000 tonnes
- › **Production** : environ 85 nm³/h, soit 6 300MWh de biométhane (= 500 logements chauffés ou 975 000 km de bus au Gaz Naturel Vert)
- › 1.5 ETP direct

› **Gestion des effluents et des déchets de la collectivité localement**

› **Réduction des odeurs & des apports d'engrais**

› **Budget** : 4.5M€ - 20% de subvention espérée (temps de retour entre 8 et 10 ans).

BOIS ÉNERGIE

Ressource naturelle très présente sur le territoire, le bois est l'un des axes développés par la COR, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, afin de dynamiser la production d'énergies propres.

En 2017 et 2018, elle a ainsi participé à :

- › 10 inserts bois
- › 8 chaudières bois manuelles
- › 38 chaudières granulés à bois
- › 75 poêles à granulés.

À RETENIR ÉGALEMENT EN 2018 :

- Des actions de sensibilisation réalisées pendant la semaine européenne du développement durable
- Un concours Familles à énergie positive
- Un événement jeunesse, Lacamoa, sous le signe du développement durable
- De nombreuses participations à des réseaux et apports de témoignages :
 - › Réseau ADEME Nord de la France sur le COT ; Semaine Nationale de la chaleur renouvelable à Paris ; Rencontres nationales des TEPos en Savoie ; Rencontre nationale des plateformes ; Conseil d'administration du CLER, réseau pour la transition énergétique ; Réseau Rurener, réseau européen regroupant des territoires ruraux engagés dans la transition énergétique

L'émergence de projets en ENR thermiques



LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Le contrat d'objectifs territorial (COT) 2017-2020 entre l'ADEME et la COR permet de faciliter le développement des installations d'énergies renouvelables thermiques. La COR apporte dans ce cadre un accompagnement technique, administratif et financier aux porteurs de projet. Obtenu et géré par la COR, ce contrat permet de flécher des subventions de l'ADEME sur des grappes de projets identifiés par la COR. Ce dispositif bénéficie aux entreprises et aux communes.

- Plus de **260.000 euros d'aides à l'investissement retenues**
- Plus de **16.000 euros d'aides aux études retenues**
- Près de **450.000 euros de subventions prévues en 2019** pour les aides à l'investissement (pour des projets permettant une production de 2435 MWh).

DES AMBITIONS QUI SE CONCRÉTISENT SUR LE TERRITOIRE

Réduction des consommations d'énergies :

- › Plateforme de rénovation : 261 dossiers ont fait l'objet de 761.371 € de subventions pour un montant total de travaux de 4.889.442 €. 
- › Un dépôt de certificats d'économies d'énergies permettant à la COR d'atteindre les 350.000 € de CEE valorisé depuis 4 ans.
- › Des actions engagées pour favoriser une mobilité plus écologique : Covoit' Ici  Ouest Rhodanien, autopartage...

Production d'énergies renouvelables :

-  › **70 systèmes de chauffage** au bois énergie installés chez les particuliers (plateforme) avec le soutien de la COR.
-  › **36 installations photovoltaïques** chez des particuliers.
-  › Le projet d'une plateforme éolienne à Valsonne, soutenu par la COR, est entré en 2018 dans une phase préparatoire (appels d'offres, préparation du chantier) avant le début de la construction. Quatre mâts seront installés, pour une mise en service prévisionnelle en 2020.



Un territoire au soutien de ses polarités

Sur un territoire majoritairement rural, le maintien de polarités urbaines attractives est déterminant pour l'équilibre territorial.

Leur dynamisme permet de conserver un niveau de service satisfaisant au bénéfice de tous. Pour accompagner ces villes qui font face à des défis majeurs (renouvellement urbain, adaptation du logement, requalification des espaces publics, équipements culturels et sportifs, etc.), la COR dispose d'outils et compétences spécifiques.



ACTION CŒUR DE VILLE

222 villes en France bénéficient du plan Action Cœur de Ville. Seule ville du Rhône retenue, avec le concours actif de la COR, Tarare pourra ainsi bénéficier de financements dans le cadre de projets visant à redynamiser son centre-ville. Autour de ce programme national s'articulent plusieurs conventions, signées en 2018 ou à venir, qui doivent permettre d'atteindre cet objectif.



› **Convention de revitalisation du centre-bourg de Tarare** et de développement du territoire de l'Ouest Rhodanien, dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER). Objectif : formaliser une stratégie partagée par la Ville de Tarare et la COR dans un document de référence assurant une lisibilité des actions menées auprès des partenaires extérieurs.

› **Convention de partenariat (à venir)** entre Action Logement, la COR et la Ville de Tarare. Durée : 4 ans. Action Logement s'est engagée auprès de l'État à financer la rénovation immobilière des villes retenues dans Action Cœur de Ville. Objectif : favoriser le renouvellement de l'offre de logement locative en finançant les opérateurs de logements sociaux et investisseurs privés porteurs de projets de restructuration et de réhabilitation d'immeubles entiers principalement à destination d'habitat.

› **Convention Projet Urbain Régional (PUR)**, signée par la COR, la Ville de Tarare et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Objectif : la diversification sur le long terme du peuplement des quartiers (quartiers politique de la ville et quartiers veille active) par une meilleure accessibilité.

Enfin, une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du traitement de l'ilôt en coercitif, l'ilôt Cour royale à Tarare, a été réalisée.

SITE ROBIN MARIETTON À AMBLEPUIS

L'ex-site Robin Marietton, situé place de l'Industrie à Amblepuis, n'est plus exploité depuis 1986. Il a fait l'objet d'une opération de désamiantage et démolition en avril 2018.

Accompagné par la COR dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, son aménagement a pour vocation la création d'un quartier favorisant une mixité des fonctions d'habitat, d'économie (commerces et surface d'activité tertiaire) et d'espaces publics en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Le projet sur la place de l'Industrie prévoit de redéfinir les limites des différents espaces, avec un parking en plusieurs parties permettant un accès facilité aux futurs commerces du bâtiment de l'OPAC créé au pied du site et au futur parc.



REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE THIZY LES BOURGS

Lors du conseil du 21/12/2017, la COR a redéfini ses compétences en matière d'habitat, intégrant notamment la procédure ORI (Opération de Restauration Immobilière).

Celle-ci a été lancée pour la place du Commerce à Thizy les Bourgs. Une dizaine d'immeubles autour de la place et des alentours, notamment la rue Jean Jaurès, pourraient faire partie de la procédure.

Afin de calibrer le nombre d'immeubles et la teneur des travaux à prescrire, une étude devra être réalisée. En parallèle, une concertation avec réunion publique sera lancée pour informer la population. Dans un deuxième temps, les propriétaires des immeubles ciblés par l'étude seront informés et s'ils le souhaitent, rencontrés au cours d'entretiens individuels permettant d'échanger sur le projet futur de restructuration de leur immeuble.

Le dossier de calibrage pour Thizy les Bourgs et une demande de financement ont été approuvés. L'îlot Jaurès a été identifié comme nécessitant une intervention lourde au niveau de la revitalisation des centres-bourgs. Cet îlot est composé de quatre immeubles devenus dangereux et inhabitables ; il est donc prévu de les démolir. Une demande de financement a été faite auprès de l'ANAH pour bénéficier du dispositif RHI et d'une subvention d'études.

L'acquisition de parcelles pour la réalisation du projet de l'îlot Jaurès à Thizy les Bourgs a été approuvée, afin de mener à bien le projet de Résorption de l'Habitat Insalubre.

Une procédure de consultation pour mise en place d'un bail à réhabilitation pour la réalisation d'un programme d'habitat social « Îlot Jaurès » est lancée,

POLITIQUE DE LA VILLE

Signé pour la période 2015-2020 entre la Communauté d'agglomération et l'État, le Contrat de ville précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, à développer la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Programmation politique de la ville : 25 actions en 2018 articulées autour de dispositifs.

La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et de correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions :

- › **Habitat et cadre de vie** : la COR a poursuivi le travail de proximité engagé dans les quartiers de Tarare via son programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP). Elle œuvre également afin de permettre la mixité sociale, d'assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, d'associer les habitants aux projets et de favoriser l'accès à un logement social.
- › **Santé** : programme de l'Atelier Santé Ville (de 2 à 80 ans et plus) afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous.
- › **Culture** : des actions en faveur des jeunes pour un meilleur accès à la culture, notamment numérique, avec la réalisation d'un film autour de l'inauguration du théâtre de Tarare.
- › **Emploi** : programme de 15 actions pour lever les freins périphériques à l'emploi et aider à la réinsertion.

L'année 2018 :

- Action politique de la ville sur le volet cohésion sociale.
- Auto-école sociale : près de 80 personnes peuvent passer le permis dans l'année en passant par ce dispositif.
- Ateliers numériques : une dizaine de personnes reçues chaque semaine
- Bilans de santé : 80 personnes.
- Programme de réussite éducative : 80 enfants suivis.
- Coup de pouce étudiant : 20-30 étudiants suivis.

Des conventions signées en 2018 avec EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) :

- › Études et veille foncière, entre Amplepuis, la COR et l'EPORA
- › Convention opérationnelle, entre Cours, la COR et l'EPORA
- › Convention opérationnelle, entre Les Sauvages, la COR et l'EPORA
- › Convention d'objectifs tripartite entre Tarare, la COR et l'EPORA
- › Études et veille foncière, entre Thizy les Bourgs, la COR et l'EPORA

Un territoire solidaire

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE

Parallèlement à son soutien aux communes, la COR s'évertue à mettre en place des services à la population accessibles sur l'ensemble de son territoire.

Le programme local de l'habitat (PLH, adopté pour la période 2016-2021) et le programme d'intérêt général (PIG) sont deux des piliers de cette plateforme de rénovation énergétique.

Suite aux démarches réalisées avec les habitants, **261 dossiers ont bénéficié de subventions** votées en bureau communautaire en 2018.

 › Montant des travaux totaux :

4.889.442 euros

 › Montant des subventions accordées :

761.371 euros.

Le Programme Local de l'Habitat a été arrêté le 21 octobre 2015, pour 6 ans (de 2016 à 2021). Parmi les actions de ce PLH, la COR intervient notamment en faveur du parc de logement social.

Dans ce cadre, elle a versé les aides suivantes en 2018 :

- › 37.329 € pour la démolition de 12 logements, à la résidence Bellevue à Cours.
- › 145.580 € pour la démolition de 30 logements au foyer Jodard à Thizy les Bourgs.
- › 5.000 € pour la création de 16 logements sociaux à Chambost- Allières.
- › 9.000 € pour la création de six logements à Amplepuis.
- › 5.000 € pour la création de 10 logements à Saint-Jean-la-Bussière.

CEREMA

Compte tenu du contexte incertain relatif à la réglementation des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), mais soucieux de poursuivre l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique, la COR et le CEREMA ont souhaité conclure un partenariat. Ils ont signé une convention afin de concevoir et d'expérimenter une méthodologie pour la co-construction d'orientations d'aménagement dans un objectif de transition énergétique. Ils considèrent que cette coopération permettra de préparer des choix programmatiques qui pourraient être retenus au moment de l'écriture d'un projet d'aménagement et de développement durable constitutif d'un SCOT ou d'un PLUi.



Rénovation de l'Habitat

Depuis 2015, la COR dispose d'une plateforme de rénovation énergétique, qui soutient et accompagne les projets de rénovation des habitants du territoire.

En 2018, cette plateforme a reçu 565 contacts (propriétaires, propriétaires bailleurs, locataires,...).

La plateforme de rénovation énergétique apporte également une aide aux professionnels pour la connaissance des solutions techniques adaptées aux logements du territoire.

En 2018 :

- › **2** groupements d'entreprises
- › **96** entreprises signataires de la charte
- › **13** entreprises formées
- › **1** déjeuner débat en partenariat avec BTP
- › **3** accompagnements personnalisés sur chantier avec des experts en étanchéité à l'air et en bâti ancien (test d'étanchéité à l'air avant travaux, diagnostic humidité, etc.)
- › **1** réunion d'information sur le BIM
- › **1** BatiMeeting en partenariat avec BTP Rhône

Une conférence intercommunale du logement, co-présidée par le Préfet du Rhône et le Président de la COR, a été réunie pour la première fois en séance plénière le 5 juin 2018.

Cette conférence définit des orientations relatives aux attributions dans le logement social sur le territoire, notamment dans les quartiers en politique de la ville.

Une convention intercommunale d'attribution (CIA) vérifie l'attribution suivie de baux signés des logements locatifs sociaux en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille active (QVA).

Un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs sera mis en place afin de simplifier les démarches des demandeurs.

Compte tenu de la loi ELAN, la CIL doit répondre :

- › aux objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle de l'EPCI,
- › aux objectifs de relogement de publics prioritaires, DALO et ANRU.

SÉMINAIRE MASSIF CENTRAL

La COR a accueilli le séminaire du Massif Central les 19 et 20 novembre 2018 pour un échange sur le devenir des politiques de montagne, en présence de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ce séminaire a abordé l'ensemble des politiques à destination des territoires bénéficiant de la loi Montagne et de la coopération entre Massifs. Les commissariats des massifs des Alpes, des Vosges, du Jura, du Massif Central et des Pyrénées ont été invités.



LA CULTURE AU PLUS PRÈS DE CHACUN

En 2018, la COR a signé une nouvelle convention pour le développement de l'éducation aux arts et à la culture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Re-dessignons le Territoire : Paysage(s) et Patrimoine(s) invite les habitants à se réapproprier leur environnement quotidien pour le faire découvrir aux autres.

Le projet participatif Rêvons ! a également permis d'associer

des habitants à la création d'un spectacle, depuis l'écriture jusqu'aux représentations.

Le festival Fragments a connu sa deuxième édition avec quatre spectacles dans quatre communes, des musiciens du territoire assurant la première partie du concert de clôture. L'ambition de la COR reste de proposer une saison culturelle de qualité, pour tous et partout, à des prix abordables, en lien avec les acteurs du territoire. Le partenariat avec la Ville de Tarare pour l'utilisation du Théâtre va permettre d'encore étoffer cette offre culturelle.

Les scolaires bénéficient de séances gratuites, organisées directement dans les établissements, et d'interventions de l'équipe des musées, qui se déplace aussi régulièrement dans certains EHPAD.

Enfin, la COR s'investit dans la musique à travers son Ecole de Musique et de Danse Intercommunale et le programme de Résidence Musiques actuelles permettant à des groupes locaux et aux écoles de musique de travailler en studio.



RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

- **200 ateliers numériques** dans 18 communes, pour 985 participants.
- Ateliers demandeurs d'emploi : **14 séances réalisées**, 56 personnes reçues.
- Interventions périscolaires : 51 séances réalisées, 615 enfants reçus.



TRANSPORTS ET MOBILITÉ : LA COR LABORATOIRE DES NOUVELLES MOBILITÉS RURALES

2017 ayant été une année de lancement d'expérimentations, l'année 2018 aura été celle de l'accompagnement des habitants vers ces nouveaux dispositifs tels que Covoit'ici Ouest Rhodanien et l'autopartage. Pour le premier, 168 demandes ont été enregistrées depuis novembre 2017, ayant conduit à 100 trajets effectivement réalisés. Ces premiers mois d'expérimentation ont permis d'identifier des facteurs de réussite à certains arrêts, et des améliorations du service seront apportées en 2019. La COR a été distinguée pour cette initiative en 2018 et a été retenue parmi les 26 premiers projets lauréats de l'appel à projets gouvernemental France Mobilités.

Le dispositif d'autopartage entre particuliers de la COR rassemble quant à lui 20 personnes réparties dans cinq groupes pour dix véhicules. Les retours d'expériences des utilisateurs s'avèrent positifs et il convient désormais d'amplifier la dynamique.

En apportant des modifications aux initiatives lancées en 2017 et en proposant de nouveaux services en 2019 (station de vélos électriques nommée By-COR et Zoé autopartagée), la COR entend accompagner les changements d'usages en termes de mobilité et proposer des solutions permettant à ses habitants de se déplacer facilement tout en respectant l'environnement.



Un développement responsable

Sur le territoire, le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine, la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommation et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**, lancé en 2016 et prévu jusqu'en 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi, a été le cadre d'actions d'animation en 2018, en lien avec les partenaires de la COR : demi-journées de formation à la reconnaissance des plantes, démonstration de matériel d'entretien, etc. Encadrés par la Chambre d'agriculture, des stagiaires ont travaillé sur la typologie des prairies du Beaujolais Vert. Une enquête a également été réalisée auprès des exploitants pour mieux appréhender l'après PAEC.

La COR accompagne également les agriculteurs au quotidien dans cette démarche et participe à l'évaluation de la mesure "Systèmes herbagers et pastoraux" en zone de montagne réalisée par la DRAAF. Elle a aussi co-organisé, avec la Chambre d'agriculture, la journée Demain autrement, qui a rassemblé 90 participants le 12 juillet à Ronno. Ceux-ci ont réfléchi, aux côtés d'intervenants qualifiés, à l'avenir de l'agriculture sur le territoire.

Collecte des plastiques agricoles usagés.

91 exploitations participantes

23 t > Films d'enrubannage et ensilage

13,9 t > Films d'ensilage

5,8 t > Ficelles et filets

1,9 t > Big-bags et sacs plastiques

Solidarité paysans. La COR s'est engagée, via une convention, à soutenir cette association en relayant sa communication et en versant une aide financière de 100 euros par exploitant accompagné. Ce réseau de bénévoles et de salariés agit depuis 20 ans auprès des agriculteurs en situation difficile ou fragile.

Soutien aux nouveaux agriculteurs. Désireuse de soutenir le développement de l'agriculture, la COR a décidé de verser chaque année une aide financière de 500 euros aux jeunes agriculteurs nouvellement installés sur le territoire.



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

En charge de maintenir et développer l'économie de proximité sur le territoire, la COR favorise également dans ce domaine des mesures qui permettent un développement durable.

► Au cœur d'un programme de rénovation des locaux commerciaux, des aides à la performance énergétique sont ainsi mises en place et représentent, depuis 2017 :

 **78 567 € de travaux réalisés**

 **24 commerçants ayant réalisé des investissements**

 **16 000 € de subvention**

17 % des demandes d'aides concernent des investissements dans la performance énergétique.

► En 2018, la COR a également participé à ce que la Ville de Tarare soit retenue parmi le programme Action Cœur de Ville mis en place par l'État. Tarare est ainsi la seule ville du Rhône à bénéficier de ce dispositif qui bénéficiera d'une enveloppe de plus de cinq milliards d'euros, qui doit permettre de financer des projets visant à développer l'offre commerciale, moderniser l'habitat et proposer de nouveaux services à la population. Des travaux ont alors été menés afin de cibler les projets existants pouvant en bénéficier et d'en faire émerger de nouveaux.



IMPLANTATION ET ZONES D'ACTIVITÉS

À travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire donne accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur du développement. Pour chaque zone aménagée, et comme le prévoient les textes législatifs, des études environnementales ainsi que des dossiers Loi sur l'eau sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

Depuis 2015, la COR travaille également activement à la réhabilitation de friches industrielles, notamment

sur les communes de Tarare, Cours et Amplepuis, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et avec des sols imperméabilisés, passe fréquemment par des actions de dépollution. A noter qu'un cheminement doux reliant les communes de Joux et de Tarare viendra s'intégrer au sein de la requalification de l'entrée ouest de la Ville de Tarare.

Par ailleurs, depuis 2017, la COR a lancé une politique de déploiement de candélabres photovoltaïques.

Enfin, le projet de pépinière d'entreprises initié sur la commune d'Amplepuis va devenir un véritable démonstrateur à l'échelle de la COR. Cet outil permettra d'accélérer les dynamiques innovantes autour de la valorisation des ressources de proximité (services BIM, chaîne de valeur bois...).

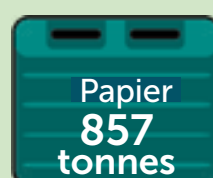
Prendre soin de son environnement et ses ressources

LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants, ou sur le volet collecte et gestion des déchets, par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.



Pour 2018



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

En 2018, dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a poursuivi ses actions :

- › 214 composteurs individuels ont été distribués.
- › Sensibilisation au tri du verre avec le concours *Trophée du verre* organisé par le Sytraival, syndicat de traitement.
- › Animations pour le geste du tri :
 - 1.669 enfants ont bénéficié d'une animation sur la thématique des déchets, leur tri et leur réduction.
 - Deux écoles sont venues en déchèterie pour mieux comprendre le tri.
 - 4.534 personnes ont bénéficié d'une animation autour des déchets lors de divers événements, en porte-à-porte, dans des foyers de vie, sur les marchés...

› Distribution d'environ 1.000 autocollants Stop pub.

› **Semaine de la réduction des déchets** (du 19 au 25 novembre) : 49 personnes sensibilisées suite à une présence en déchèteries de Cours, Amplepuis, Tarare, Saint-Nizier-d'Azergues et Thizy les Bourgs et des démonstrations.

› **Déchets verts** : La COR propose de donner un exutoire local pour ses déchets verts collectés en déchèterie. Pour ce faire, deux plateformes de stockage des déchets verts existent. Les déchets sur la plateforme sont rassemblés, stockés puis font l'objet de campagne de broyage pour être finalement utilisés comme co-compost.

2.807 tonnes de déchets verts ont ainsi été collectées en 2018.



L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En matière d'assainissement, un certain nombre de travaux de mise en conformité ont été réalisés ou lancés en 2018 et d'autres travaux ou diagnostics ont été menés pour réduire l'apport en eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées. Le service mène par ailleurs des actions de sensibilisation et s'attache à réduire ses consommations énergétiques. Enfin, un soin particulier a été apporté à la sélection des entreprises de travaux pour privilégier des pratiques respectueuses du développement durable.

La **station d'épuration de Chénelette a été inaugurée le 21 juillet 2018**. La réhabilitation de la STEP des Sauvages est à l'étude.

Par ailleurs, afin de réduire les consommations énergétiques des ouvrages d'assainissement, des travaux d'élimination et/ou de déconnexion des eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées ont été réalisés à Cours et Pontcharra-sur-Turdine.

Le **diagnostic des réseaux d'assainissement est en cours à Valsonne** pour déterminer la localisation des intrusions d'eaux claires parasites et établir un programme de travaux d'élimination.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du marché du contrat de délégation du service d'assainissement collectif, la COR

entend renforcer la notion de développement durable. Ainsi, elle a demandé aux candidats un bilan énergétique sur le périmètre, de proposer des moyens de réduire les consommations énergétiques du service et de présenter les moyens utilisés pour utiliser les énergies renouvelables. Le délégataire devra également préciser les investissements et/ou améliorations en faveur du développement durable.

Suite à l'animation d'opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif, **29 réhabilitations ont été réalisées en 2018 et 49 propriétaires sont en cours de démarche**.

LE LAC DES SAPINS, UN EXEMPLE DE GESTION DURABLE

En 2018, la gestion durable du site du Lac des Sapins, qui accueille plus de 500.000 visiteurs par an, s'est prolongée grâce à la gestion différenciée, permettant un entretien écologique des espaces verts. La tonte grâce à un berger et des moutons a également été réalisée. L'Office du tourisme du Lac des Sapins met en valeur les ressources du territoire dans une optique de préservation et de découverte par le développement de nombreux événements, circuits et animations respectueux de l'environnement.



Guidés par des pratiques éco-responsables

En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables qui seront renforcées dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET). Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue.

> Mobiliser et dialoguer avec les citoyens

o Semaine européenne du développement durable 2018, relations presse et communication via les réseaux sociaux ont permis de démontrer l'importance accordée par la COR au développement durable et d'inciter la population à l'accompagner dans ce mouvement.

> L'équipement informatique

En 2018, plusieurs actions se sont déployées avec pour objectif principal la réduction des consommations énergétiques et des fournitures pour la COR :

- > Suppression d'imprimantes individuelles réparties dans chaque service et dans les écoles au profit de l'utilisation exclusive des copieurs.
- > Equipement en double écran de plusieurs services afin de réduire les impressions notamment lors de la comparaison entre deux fichiers.
- > Poursuite du renouvellement des PC d'ancienne génération, plus énergivores.
- > Revalorisation des déchets informatiques par l'intermédiaire d'une filiale spécifique.
- > L'utilisation de la salle virtuelle, permettant de limiter les déplacements et d'organiser des réunions en visio-conférence, s'est poursuivie en 2018.
- > Priorisation des interventions en prise de main à distance pour limiter les déplacements.
- > Stabiliser l'informatique dans les écoles afin de réduire les pannes et donc les interventions sur site.

> Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- > Limitation des déplacements
- > Utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...)
- > Limitation et optimisation de l'usage du papier
- > Gestion des fournitures administratives au plus près des besoins
- > Généralisation de l'usage des eco-cups lors des manifestations culturelles, touristiques...

> Communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

Aussi en 2018, la COR a optimisé l'utilisation de papier recyclé et privilégié les produits verts pour l'achat de certaines fournitures administratives. Les circuits courts et produits locaux sont enfin plébiscités pour les réceptions.



5798,5 kg 2017
5227,5 kg 2018

> La commande publique responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR poursuit ses efforts en matière de développement durable en attribuant des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiques. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue : matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.

> Une communication responsable

> De nombreuses actions de communication ont été menées sur les sujets du développement durable afin d'informer la population de l'action de la COR et de l'inciter à prendre le relais. Un guide des marchés a été réalisé, en mettant en avant la saisonnalité des produits afin de privilégier les circuits courts.

Les moyens de transport les plus propres sont fréquemment rappelés lors de l'organisation d'événement. À ce titre, un groupe Facebook de covoiturage a été instauré à l'occasion de l'UTBV, afin que les participants puissent s'organiser entre eux.

> Par souci de cohérence avec ces pratiques, ce rapport Développement durable 2018 n'a pas été imprimé et ne sera disponible qu'en version numérique, consultable par tous, habitants, élus et agents de la collectivité.

Conclusion

En 2018, l'engagement de la COR en matière de développement durable s'est poursuivi et même amplifié, grâce notamment à la concrétisation de projets menés de longue date. L'ambition TEPos, Territoire à énergie positive, d'ici 2050 et la finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial sont quelques-uns des outils mis au service de cette volonté de faire de la collectivité un moteur territorial du développement durable. A travers ce PCAET, la COR a pris les engagements forts de réduire de 20 % sa consommation énergétique et de monter la part des énergies renouvelables à 28 % des consommations réalisées, d'ici 2030. Un plan d'actions concrètes y sera associé après validation de l'Etat.

Effectuées en 2018, les premières installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux sont l'une des meilleures illustrations de ce rôle majeur. Elles seront suivies par de nouvelles installations mais aussi par d'autres projets d'envergure : la COR travaille en effet à l'émergence de trois réseaux de chaleur ainsi qu'une unité de méthanisation.

Elle participe également au développement durable dans son sens le plus large, en venant au soutien des communes pour leur permettre

de conserver leurs services et leur attractivité. Qu'il s'agisse de rénovation urbaine, d'accès à la culture pour tous ou de politique de la Ville en faveur des publics défavorisés, la COR multiplie les initiatives afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier d'un développement en phase avec ses objectifs.

Les habitants sont enfin largement incités à prendre directement part à cette préoccupation majeure qu'est le développement durable de l'Ouest Rhodanien. La plateforme de rénovation énergétique, la mise en ligne d'un cadastre solaire, les différents dispositifs de mobilité qui leur sont proposés concourent tous à proposer des solutions simples et efficaces afin de préserver au mieux l'environnement.

Quoi qu'il en soit, la COR poursuivra son adaptation permanente afin de toujours satisfaire sa mission de service public et de développement équilibré et durable du territoire.





Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



www.ouestrhodanien.fr